

En 2009, les établissements supérieurs publics (universités, écoles, CNAM) ont réalisé un chiffre d'affaires de 360 millions d'euros au titre de la formation continue pour un public composé de 448 000 stagiaires, en augmentation de 3 % par rapport à 2008.

Pour les universités, les trois quarts des recettes sont d'origines privées dont la moitié est abondée par les entreprises qui restent ainsi le premier contributeur de la formation continue, pour un public composé de plus d'un tiers de salariés. De plus, l'augmentation d'un tiers du nombre de contrats de professionnalisation et l'allongement de la durée moyenne des stages pratiques en entreprises sont autant de signes manifestant le renforcement de la place prise par l'entreprise dans la formation continue à l'université.

La part des fonds publics ne représente qu'un quart des ressources dont l'essentiel provient des régions (60 %). À l'université, la moitié des stagiaires inscrits préparent un diplôme, soit un diplôme national (26 %), soit un diplôme d'université (22 %) pour un total de 56 000 diplômes délivrés dont 60 % de diplômes nationaux.



La formation continue universitaire poursuit sa croissance en 2009

En 2009, la formation continue organisée par l'enseignement supérieur public (universités et leurs composantes, écoles d'ingénieurs et Conservatoire national des arts et métiers [CNAM]) a concerné 448 000 stagiaires et dispensé 64 millions d'heures-stagiaires pour un chiffre d'affaires de 360 millions d'euros. Le volume d'heures-stagiaires et le chiffre d'affaires ont augmenté respectivement de 5 % et de 3 % par rapport à 2008. La durée moyenne des stages est de 142 heures, soit deux heures de plus qu'en 2008 (tableau 1).

Les entreprises financent directement ou indirectement près de la moitié de la formation continue dans les universités

En 2009, les universités publiques ont dégagé un chiffre d'affaires de 228 millions d'euros pour la formation continue. Les entreprises restent les principaux financeurs de la formation continue en université (28 %). Globalement, les entreprises et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) en financent 45 %, comme en 2008. Les OPCA augmentent leur participation d'un point (18 % contre 17 % en 2008) alors que celle des entreprises diminue d'un point (28 % contre 29 %). Les OPCA, anticipant la réforme qui les oblige à se regrouper dans le cadre de la loi du 24 novembre 2009,

avaient accru leur part de marché avant 2009. La hausse se poursuit, mais plus modérément. Ensuite, viennent les pouvoirs publics et les particuliers (pour le paiement de tout ou partie de leur formation) avec chacun 24 % du chiffre d'affaires, en baisse d'un point pour les fonds publics et en hausse d'un point pour les particuliers. Le reste (7 %) est abondé par d'autres fonds, comme des conventions avec d'autres prestataires de formation, dont la contribution revient au niveau de 2007 (graphique 1).

Hausse sensible du nombre des salariés et des chômeurs

Dans les universités (avec leurs composantes, tels les IUT), les instituts nationaux polytechniques (INP) et les universités de technologie (UT), les 348 000 stagiaires sont plus nombreux de 3 % par rapport à 2008 (tableau 2). Le public des salariés augmente de 8 % et celui des demandeurs d'emploi de 15 %, avec notamment une hausse importante des demandeurs d'emploi non aidés (+33 %). Les autres catégories (professions non salariées) augmentent de 4 %. Comme en 2008, les stagiaires en alternance, sous contrat de professionnalisation, progressent de 28 % (voir l'encadré « Panorama régional sur l'alternance à l'université »).

En 2009, la durée moyenne des stages à l'université, tous types de stagiaires

TABLEAU 1 – Évolution de la formation continue dans l'enseignement supérieur entre 2008 et 2009

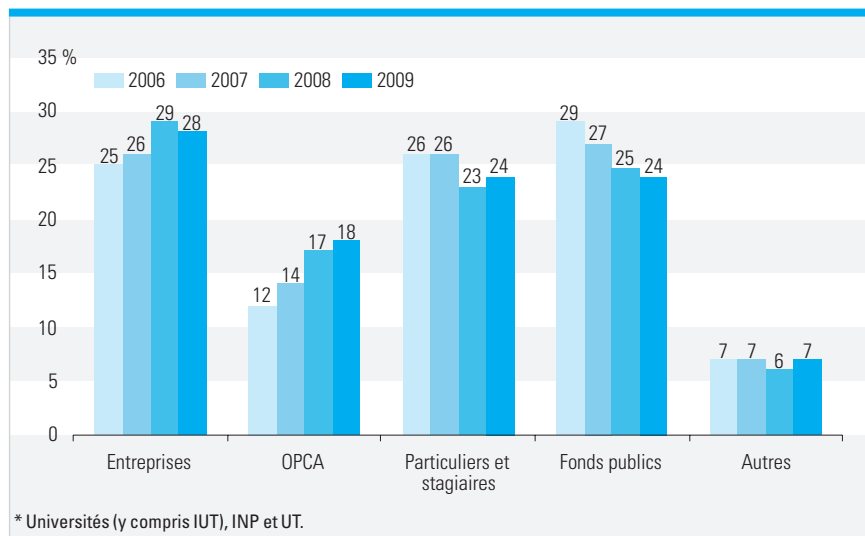
Types d'établissements	Chiffre d'affaires (millions d'€)			Stagiaires (milliers)			Heures-stagiaires (millions)			Durée (heures)		
	2008	2009	Évolution 2008/2009 (en %)	2008	2009	Évolution 2008/2009 (en %)	2008	2009	Évolution 2008/2009 (en %)	2008	2009	Évolution 2008/2009 (en %)
Universités (IUT inclus), INP et UT	218	228	5	337	348	3	44	47	7	131	136	4
Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques	23	24	5	14	14	0	2	2	0	115	115	0
Sous-total	241	252	5	351	362	3	46	49	7	131	134	2
CNAM et centres régionaux associés	108	108	0	83	86	4	15	15	0	183	176	-3
Total	349	360	3	434	448	3	61	64	5	140	142	2

Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie + Polynésie française.

Source : MENJVA-MESR DEPP

GRAPHIQUE 1 – Origine des fonds de la formation continue dans les universités* de 2006 à 2009 (en %)

France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie + Polynésie française, universités publiques



* Universités (y compris IUT), INP et UT.

Source : MENJVA-MESR DEPP

confondus, s'établit à 136 heures, soit un gain de 5 heures depuis 2008. La durée des stages a évolué différemment selon les publics : elle a augmenté de 12 heures en moyenne pour les salariés et diminué de 3 heures pour les demandeurs d'emploi (tableau 2).

Signe d'une plus forte professionnalisation, la part des temps de formations consacrées aux stages pratiques augmente pour presque

tous les publics (tableau 3). En 2009, comme antérieurement, elle continue de baisser pour les stagiaires ayant un emploi non salarié.

En université, 48 % des stagiaires préparent un diplôme

Comme en 2008, 26 % des stagiaires inscrits en formation continue dans les universités

suivent une formation menant à des diplômes nationaux ou à des titres inscrits sur demande au Répertoire national des certifications professionnelles (graphique 2), avec une durée moyenne en hausse qui atteint 331 heures en 2009. L'inscription à un diplôme d'université (DU) concerne 22 % des stagiaires (voir l'encadré « Sources, champ et définitions »), avec une durée moyenne qui continue de décroître pour atteindre 132 heures (graphique 3). Le nombre d'inscrits pour les formations courtes, hors conférences culturelles, après une forte augmentation entre 2005 et 2006 (+ 3 points) se stabilise à 31 % des formations en 2009 avec une moyenne, légèrement en baisse, de 29 heures. Enfin, 20 % des stagiaires sont inscrits aux conférences culturelles inter-âges, pour une durée moyenne de 58 heures. La répartition par type de formation suivie est sujette à des variations selon les choix des universités de rattacher ou non la gestion de l'activité de conférences culturelles inter-âges à leurs activités de formation continue. Ainsi, la baisse de la part représentée par cette activité en 2009 est en partie liée au changement de mode de gestion pour une université.

TABLEAU 2 – Répartition des stagiaires et des heures-stagiaires selon les types de publics en 2008 et 2009

Types de publics en formation continue dans les universités (IUT inclus), INP et UT	2008			2009			Évolution des stagiaires entre 2008 et 2009 (en %)
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	
Plan de formation de l'entreprise	95 913	8 195 046	85	102 444	9 355 849	91	7
Congé individuel de formation	13 208	3 928 827	297	13 104	3 994 373	305	- 1
Contrats de professionnalisation	10 065	5 229 209	520	12 867	6 863 980	533	28
Ensemble salariés	119 186	17 353 082	146	128 415	20 214 202	157	8
Demandeurs d'emploi aidés	25 796	6 336 774	246	28 280	6 780 478	240	10
Autres demandeurs d'emploi	7 648	2 179 210	285	10 187	2 880 425	283	33
Ensemble demandeurs d'emploi	33 444	8 515 984	255	38 467	9 660 903	251	15
Particuliers	84 676	11 448 429	135	80 225	10 488 660	131	- 5
Particuliers : publics inter-âges	66 728	3 765 252	56	66 501	3 809 683	57	0
Ensemble particuliers	151 404	15 213 681	100	146 726	23 959 246	163	- 3
Autres (commerçants, prof. lib.)	33 280	2 985 057	90	34 537	3 097 993	90	4
Ensemble particuliers et autres	184 684	18 198 738	99	181 263	27 057 239	149	- 2
Total	337 314	44 067 804	131	348 145	47 271 441	136	3

Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie + Polynésie française, universités publiques.

Source : MENJVA-MESR DEPP

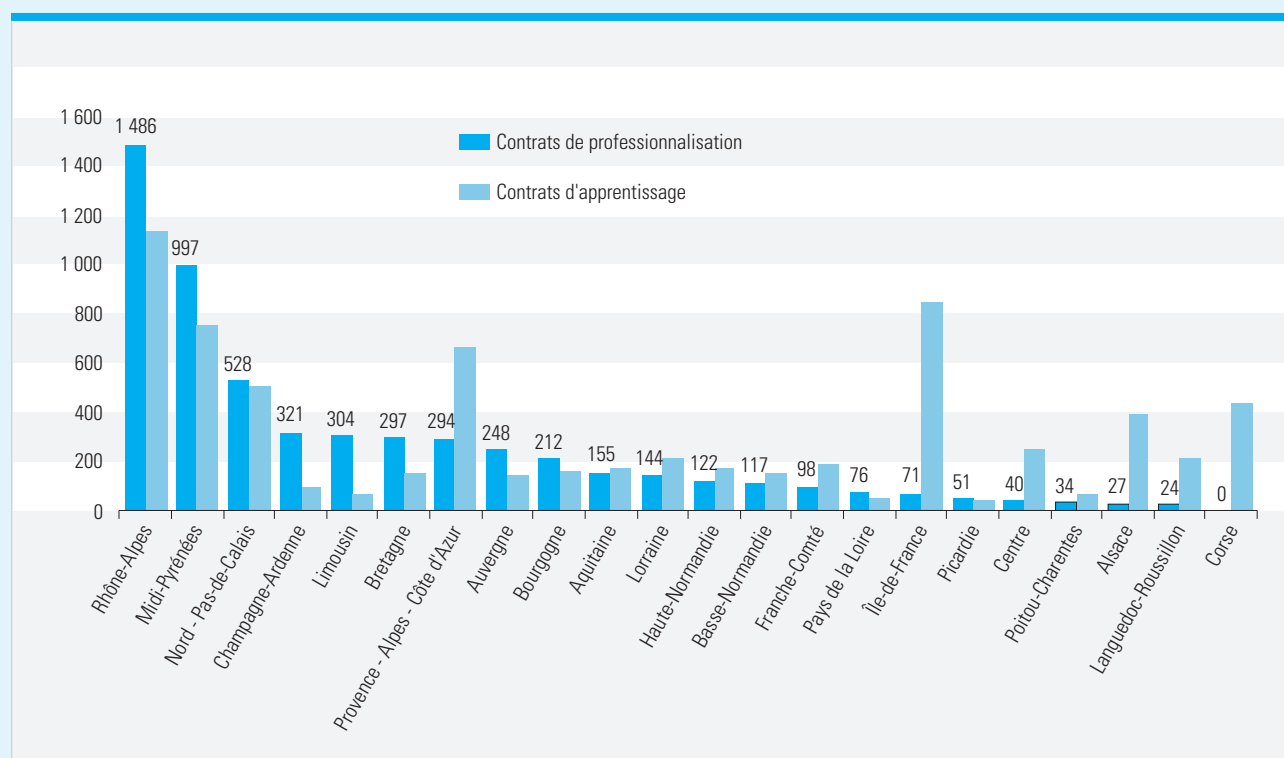
Panorama régional sur l'alternance à l'université

Deux types de formations en alternance, composées d'une formation théorique et d'une formation pratique en entreprise, coexistent à l'université : le contrat d'apprentissage, relevant de la formation initiale et concernant principalement les jeunes de moins de 26 ans, et le contrat de professionnalisation, relevant de la formation continue, destiné à des jeunes de 16 à moins de 26 ans mais aussi à des demandeurs d'emplois, ou à des bénéficiaires du RSA*. Les entreprises bénéficient d'aides financières pour financer la formation, soit en provenance des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) pour les contrats de professionnalisation, soit en provenance des conseils régionaux pour les apprentis. En 2009, 26 500 apprentis** poursuivaient une formation supérieure contre 12 500 contrats de professionnalisation** dans les universités de France métropolitaine. Toutefois, la moitié de ces contrats d'apprentis est signée en Île-de-France. Si on exclut cette région, on constate que le nombre de contrats de professionnalisation (11 400) est très proche du nombre de contrats d'apprentissage (12 900). En France métropolitaine, dans dix régions, les universités ont signé plus de contrats de professionnalisation que de contrats d'apprentissage et c'est l'inverse dans les onze autres régions.

Les quatre régions qui ont le plus grand nombre de personnes formées par alternance en formation continue sont la région Rhône-Alpes (2 900 contrats de professionnalisation signés en 2009) suivie du Nord – Pas-de-Calais (1 857), de l'Île-de-France (1 143) et de la Bretagne (1 103). Le classement entre les régions se modifie quand on prend en compte la taille de leur population (*graphique*). Ainsi, rapportée au nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans y résidant, les quatre régions recourant le plus à l'alternance en formation continue sont Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Nord – Pas-de-Calais et Champagne-Ardenne.

On peut noter aussi que dans quatre régions, les universités signent nettement plus de contrats de professionnalisation que de contrats d'apprentissage : le Limousin (5 fois plus), la Champagne-Ardenne (3 fois plus), l'Auvergne et les Pays de la Loire (2 fois plus). Ceci peut être le signe d'une activité plus offensive de la part des OPCA dans ces régions.

Nombre de contrats d'apprentissage et de contrats de professionnalisation signés dans les universités par tranche de 100 000 jeunes de 16-25 ans, par région en 2009



Source : MENJVA-MESR DEPP

* Ce type de contrat s'adresse aussi aux bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation adulte handicapé, ou aux personnes ayant bénéficié d'un contrat d'insertion ; des dispositions complémentaires concernent les départements d'outre-mer.

** Nombre des contrats en stocks (1^{re} et 2^e années confondues).

TABLEAU 3 – Part des heures en stage pratique sur le total des heures-stagiaires universités selon les types de publics (en %)

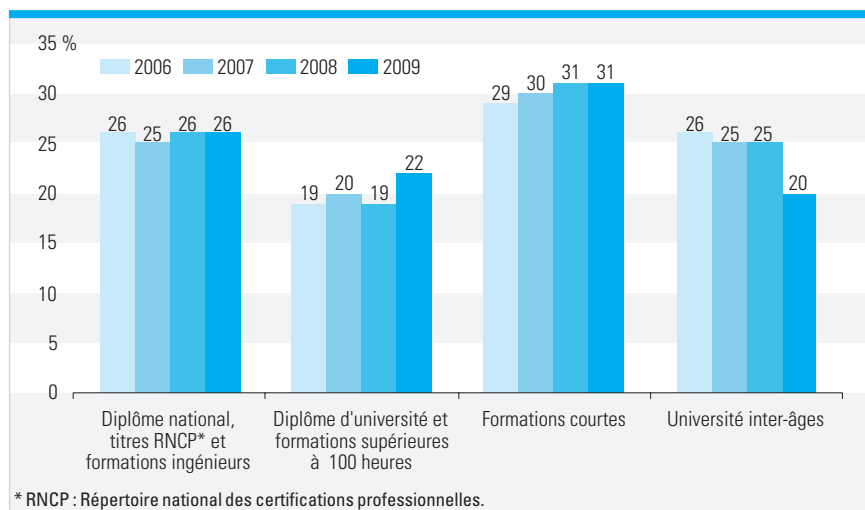
	2006	2007	2008	2009
Plan de formation des entreprises	15	17	16	19
Contrat individuel de formation	20	24	24	27
Contrat de professionnalisation	40	41	44	48
Demandeurs d'emploi aidés	21	23	23	24
Autres demandeurs d'emploi	20	24	25	28
Particuliers	11	12	13	13
Autres (non salariés)	24	26	18	9
Total	16	19	20	22

Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie + Polynésie française, universités publiques.

Source : MENJVA-MESR DEPP

GRAPHIQUE 2 – Répartition des stagiaires à l'université selon la formation suivie de 2006 à 2009 (en %)

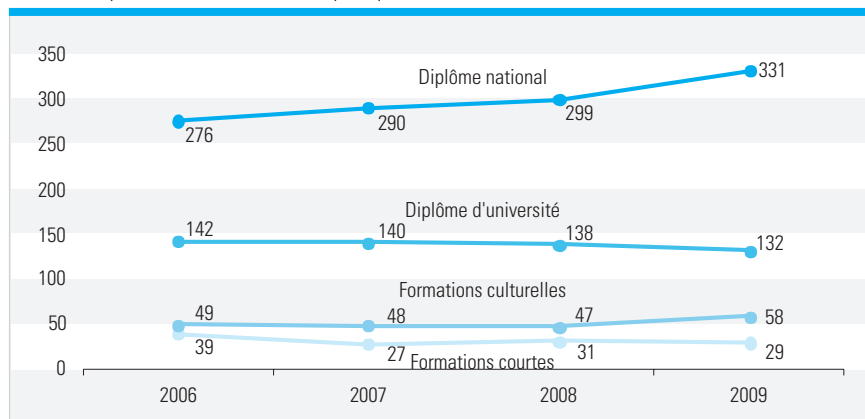
France métropolitaine + DOM, universités publiques



Source : MENJVA-MESR DEPP

GRAPHIQUE 3 – Évolution de la durée moyenne de formation par type de formation de 2006 à 2009 (en heures)

France métropolitaine + DOM, universités publiques



Source : MENJVA-MESR DEPP

TABLEAU 4 – Diplômes délivrés en formation continue en 2008 et en 2009 par types d'établissements

	Universités (IUT inclus), INP et UT		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		CNAM		Total	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Diplômes nationaux délivrés en FC	33 176	32 453	722	830	4 223	3 592	38 121	36 875
Diplômes d'établissements (DU) en FC	25 778	23 068	122	160	1 239	2 466	27 139	26 241
Ensemble des diplômes délivrés	58 954	56 316	844	990	5 462	6 058	65 260	63 116
Part des diplômes nationaux délivrés en FC sur l'ensemble (en %)	56	58	86	98	77	59	58	59
Part des diplômes d'université délivrés en FC sur l'ensemble (en %)	44	42	14	19	23	41	42	41
Nombre de diplômes nationaux délivrés	353 805	360 993			6 761	7 126	360 087	368 119
Part des diplômes nationaux délivrés en FC par rapport au nombre total de diplômes (en %)	9	9			62	50	11	10

FC : formation continue.

Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie + Polynésie française.

Source : MENJVA-MESR DEPP

Plus de 60 000 diplômes délivrés

Au total, en 2009, 63 000 diplômes ont été délivrés au titre de la formation continue organisée par les établissements publics d'enseignement supérieur (y compris les diplômes complets obtenus par le biais de la validation des acquis de l'expérience [VAE]). Les universités contribuent à 89 % de l'ensemble, le CNAM à 10 % et les écoles d'ingénieurs à 1 %.

Les diplômes attribués sont à 58 % des diplômes nationaux et 42 % des diplômes d'universités ou d'établissements (tableau 4). En 2009, les universités ont accordé un peu plus de diplômes nationaux ou équivalents qu'en 2008 : 58 % contre 56 %. Le CNAM a délivré moins de diplômes nationaux qu'en 2008, car, suite à la loi du 17 janvier 2002 instituant le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et la Commission nationale de la certification professionnelle, l'homologation de droit des diplômes spécifiques du CNAM a progressivement été mise en extinction et devait disparaître après 2008. Beaucoup d'auditeurs ont donc choisi cette année pour terminer leur diplôme CNAM, d'où le grand nombre de délivrances. En 2009, ces diplômes CNAM sont devenus pour la plupart des diplômes d'établissement, ce qui a pour effet de doubler le nombre global des DU entre 2008 et 2009. Sur les 361 000 diplômes nationaux qui ont été délivrés en 2009 par les universités dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue, 9 % le sont dans le cadre de la formation continue, comme en 2008. L'objectif ministériel est d'atteindre une proportion de 10 %.

Succès toujours croissant des licences professionnelles

Parmi les 37 000 diplômes nationaux délivrés en formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur (y compris les 2 154 diplômes complets obtenus par la VAE) en 2009, les plus demandés sont les diplômes de niveau II qui représentent 44 % du total, en hausse de 2 points par rapport à 2008 (tableau 5). Presque 10 000 licences professionnelles (dont 5 400 en IUT) ont été délivrées en 2009, soit 26 % de l'ensemble des diplômes. Le nombre de diplômes de niveau I perd un point (34 % contre 35 %) et le master professionnel diminue mais représente tout de même 15 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés par la formation continue dans l'enseignement public du supérieur. Le nombre de diplômes de niveau III décroît de deux points (8 % contre 10 %) alors que celui des diplômes de niveau IV, préparé uniquement par l'université avec principalement le DAEU, reste stable (13 %).

Les diplômes de niveau II sont les plus demandés aussi bien à l'université qu'au CNAM (respectivement 44 % et 52 %), mais l'évolution est contrastée selon le type d'établissement : avoir un niveau II est moins fréquent en 2009 qu'en 2008 parmi les diplômes délivrés par le CNAM, même si ce niveau reste majoritaire (52 % contre 60 %), et a augmenté à l'université (44 % contre 41 %). À l'inverse, la part du niveau I augmente au CNAM et baisse à l'université.

Les spécialités « Sciences humaines et droit » dans le peloton de tête des formations à l'université comme au CNAM et dans les écoles

Au regard des groupes de spécialités choisis par les stagiaires de la formation continue de l'enseignement supérieur, il y a une forte disparité entre les universités et le CNAM. Dans les universités, c'est la spécialité des services aux personnes qui compte le plus grand nombre d'inscrits (95 000 stagiaires) (tableau 6). Dans celle-ci, les formations

liées à la santé (diplômes d'université ou formations courtes suivies par les médecins, dentistes ou autre personnel médical) regroupent 68 % des stagiaires et 65 % des heures-stagiaires. Suivent les sciences humaines et le droit, avec 63 000 stagiaires pour 7 millions d'heures-stagiaires, et les formations générales (57 000 personnes pour 7 millions d'heures-stagiaires). La première spécialité du domaine de la production industrielle, « Mécanique, électricité, électronique » arrive à la 9^e position avec 4 000 stagiaires.

Au CNAM, la spécialité qui accueille le plus d'auditeurs et d'heures-stagiaires est celle des « Échanges et gestion » avec 33 000 inscrits (dont la moitié en « Comptabilité-gestion ») et un volume de 8 millions d'heures-stagiaires ; cette spécialité n'arrive qu'en 5^e position dans les universités avec 30 000 stagiaires et 10 millions d'heures-stagiaires. Les spécialités « Communication et information » sont en 2^e position avec 16 000 inscrits et 2,3 millions d'heures-stagiaires dont 92 % en informatique. En 3^e position, les « Sciences humaines et droit » attirent 8 600 inscrits en 2009.

TABLEAU 5 – Diplômes nationaux délivrés en formation continue en 2008 et 2009 par types d'établissements

	Universités (IUT inclus), INP et UT		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		CNAM		Total	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Capacité en droit	176	163					176	163
DAEU A	3 935	4 134					3 935	4 134
DAEU B	757	639					757	639
Total niveau IV	4 868	4 936					4 868	4 936
Diplômes CNAM : DPC, DPCE, DPCT					127		127	0
DEUG-DEUG IUP-DEUST	892	651					892	651
DUT + Post-DUT-DNTS	2 205	1 963			32	18	2 237	1 981
Titres RNCP niveau III	406	297			146	177	552	474
Diplôme paramédical niveau III	30	28		10			30	38
Total niveau III	3 533	2 939		10	305	195	3 838	3 144
Diplômes CNAM : DEST, DSC-DSG, DESA					559		559	0
Licences	2 869	2 551	5	15	323	717	3 197	3 283
Licences professionnelles	8 517	9 473			574	353	9 091	9 826
Maîtrises	1 876	1 775	2				1 878	1 775
DCG		38					0	38
Titres RNCP niveau II	260	550	18	12	1 090	806	1 368	1 368
Total niveau II	13 522	14 387	25	27	2 546	1 876	16 093	16 290
Diplômes C du CNAM					17		17	0
DESS	27	4					27	4
DESCF-DSCG	96	15					96	15
Master professionnel	6 956	5 421	12	3	349	250	7 317	5 674
Master ingénieur	72	40	191	205			263	245
Master recherche	300	420	11	9	45	36	356	465
Master indifférencié	2 007	2 910	3	3	48		2 058	2 913
Master MBA	101	157	252	316			353	473
DEA-DRT-Doctorat-HDR	324	322			31	52	355	374
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs CNAM)	532	379	228	257	655	650	1 415	1 286
Capacité médecine	338	422					338	422
Titres RNCP niveau I	500	101			227	533	727	634
Total niveau I	11 253	10 191	697	793	1 372	1 521	13 322	12 505
Ensemble des diplômes	33 176	32 453	722	830	4 223	3 592	38 121	36 875

Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie + Polynésie française.

Source : MENJVA-MESR DEPP

TABLEAU 6 – Nombre de stagiaires et d'heures-stagiaires par spécialité de formation (NSF) selon le type d'établissement en 2009

Types d'établissements Spécialités de formation	Universités (IUT inclus), INP et UT				Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques				CNAM et centres associés			
	Nombre de stagiaires	%	Heures- stagiaires	Durée moyenne en heures	Nombre de stagiaires	%	Heures- stagiaires	Durée moyenne en heures	Nombre de stagiaires	%	Heures- stagiaires	Durée moyenne en heures
10 - Formations générales	57 174	16,7	7 053 737	123	372	2,3	165 251	444	4 454	5,3	315 932	71
11 - Mathématiques et sciences	14 290	4,2	2 094 515	147	452	2,8	62 676	139	3 650	4,3	451 045	124
12 - Sciences humaines et droit	62 969	18,3	6 961 222	111	6 818	42,8	209 219	31	8 681	10,3	1 218 352	140
13 - Lettres et arts	33 233	9,7	1 913 200	58	1 224	7,7	78 260	64	2 455	2,9	255 669	104
20 - Spécialités pluritechnologiques de production	2 651	0,8	1 172 676	442	1 678	10,5	404 831	241	1 009	1,2	216 884	215
21 - Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	441	0,1	245 304	556	0	0,0	0			0,0		
22 - Transformations	1 659	0,5	725 028	437	947	5,9	81 520	86	1 783	2,1	245 956	138
23 - Génie civil, construction et bois	2 033	0,6	1 097 418	540	254	1,6	58 970	232	3 055	3,6	568 463	186
24 - Matériaux souples	163	0,0	99 037	608	41	0,3	360	9	40	0,0	39 228	981
25 - Mécanique, électricité, électronique	4 303	1,3	941 976	219	1 302	8,2	316 288	243	2 476	2,9	301 091	122
30 - Spécialités plurivalentes des services	665	0,2	179 517	270	23	0,1	7 728	336	89	0,1	6 446	72
31 - Échange et gestion	30 224	8,8	9 935 857	329	1 256	7,9	205 055	163	33 041	39,4	8 345 057	253
32 - Communication et information	20 532	6,0	3 719 653	181	1 021	6,4	59 431	58	15 599	18,6	2 328 625	149
33 - Services aux personnes	95 400	27,8	8 421 855	88	377	2,4	25 112	67	5 428	6,5	396 332	73
34 - Services à la collectivité	2 795	0,8	1 022 419	366	129	0,8	33 039	256	1 474	1,8	235 350	160
41 - Capacités individuelles et sociales	13 830	4,0	1 170 613	85		0,0			721	0,9	35 119	49
42 - Activités quotidiennes et de loisirs	859	0,3	32 928	38	42	0,3	1 540	37	11	0,0	1 264	115
Total	343 221	100,0	46 786 955	136	15 936	100,0	1 709 280	107	83 966	100,0	14 960 813	178

Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie + Polynésie française.

Source : MEN/JVA-MESR/DEPP

Dans les grandes écoles publiques, 7 000 stagiaires sont inscrits à une formation en « Sciences humaines et droit » soit 43 % de l'ensemble des stagiaires des écoles d'ingénieurs publiques. Le secteur de la production industrielle attire 1 600 stagiaires inscrits en « Spécialités pluritechnologiques de production », ce qui le place en deuxième position. Les « Lettres et arts » accueillent 1 200 stagiaires.

Joëlle Grille, DEPP A1

Pour en savoir plus

« La place de la formation continue s'affirme entre 2002 et 2004 », *Note d'Information* 07.29, MEN-DEPP, juin 2007.

« L'activité de la formation continue universitaire fléchit en 2005 », *Notes d'Information* 08.06 et 08.07, MEN-DEPP, janvier 2008.

« La formation continue universitaire connaît un bilan positif en 2006 », *Note d'Information* 09.06, MEN-DEPP, avril 2009.

« La formation continue universitaire offre des stages de plus en plus courts en 2007 », *Note d'Information* 10.05, MEN-DEPP, mars 2010.

« Une présence de plus en plus affirmée des entreprises dans la formation continue universitaire entre 2003 et 2008 », *Note d'Information* 11.02, janvier 2011.

« La formation continue universitaire accentue son caractère professionnalisant en 2008 », *Note d'Information* 11.08, MEN-DEPP, avril 2011.

Consulter les documents statistiques sur les années 2005 à 2010 sur le Portail Statistique : <http://www.education.gouv.fr> dans Statistiques/Base de données de Référence/La formation continue dans l'enseignement supérieur.

Les *Tableaux statistiques* 2009, dont celui classant les établissements d'enseignement supérieur en 2009 par chiffre d'affaires de la formation continue, sont consultables sur le site :

www.education.gouv.fr/statistiques

depp.documentation@education.gouv.fr

Les acteurs de la formation professionnelle continue

Les publics de la formation continue

Les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique peuvent se former au titre du plan de formation de l'entreprise, en continuant à être rémunérés par l'employeur, ou au titre du droit individuel à la formation (DIF). Ce droit, créé par la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, permet à chaque salarié de capitaliser 20 heures de formation pendant six ans dans la limite de 120 heures. Le choix de la formation est arrêté en accord avec l'employeur. La formation au titre du DIF se déroule, en principe, en dehors du temps de travail et ouvre droit à une allocation de formation égale à 50 % du salaire net. Si le DIF est organisé sur le temps de travail, le salarié est rémunéré au taux normal. Les salariés peuvent bénéficier d'un congé individuel de formation (CIF) rémunéré pendant tout ou partie de leur temps de travail.

Les demandeurs d'emploi peuvent suivre une formation rémunérée soit dans le cadre d'actions financées par les régions ou par l'État, soit dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ce contrat, institué par la loi du 4 mai 2004 déjà citée, donne accès à une formation en alternance, sanctionnée par une certification professionnelle reconnue ou un diplôme, il est financé par l'entreprise en échange d'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale.

Les particuliers sont des individuels payants inscrits à leur initiative pour suivre une formation librement choisie, en participant financièrement à tout ou partie de leur formation. Une sous-rubrique comprend des publics inscrits dans les universités inter-âges pour suivre des cycles de conférences.

Les non-salariés (agriculteurs, artisans, travailleurs indépendants, commerçants et professions libérales), appelés aussi « Autres » dans la Note, peuvent accéder à la formation. Ils participent obligatoirement au financement de la formation par le versement d'une contribution à un organisme collecteur habilité par l'État.

Le financement de la formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue est financée principalement par les fonds privés, les entreprises et les particuliers, ainsi que par les régions et l'État.

Les entreprises ont l'obligation de financer des actions de formation. Les entreprises de dix salariés et plus peuvent organiser directement les formations ou verser leur contribution (1,6 % de la masse salariale) à des organismes collecteurs créés par les organisations patronales et les syndicats de salariés et agréés par l'État : organismes paritaires

collecteurs agréés (OPCA). En revanche, les entreprises de moins de dix salariés n'ont pas le choix et doivent verser leur contribution de 0,55 % de la masse salariale à un OPCA. Les fonds destinés à rémunérer les congés individuels de formation (FONGECIF) sont gérés par des OPCA particuliers : les OPACIF. Deux sortes d'OPCA existent : les OPCA des branches professionnelles (par métiers) et ceux dits interprofessionnels (l'AGEFOS PME, OPCALIA) qui collectent les fonds de formations des entreprises n'ayant pas d'obligation de verser à un OPCA de branche ou dont les branches professionnelles les ont désignés. Les OPCA financent l'alternance, mais aussi conseillent et accompagnent les acteurs du dispositif.

Depuis 2005, les OPCA versent un pourcentage de la collecte au Fonds unique de péréquation (FUP), devenu en 2009 le Fonds paritaire sur la sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) avec un champ d'action élargi. Le FPSPP finance la formation des salariés (à travers des appels à projets, la portabilité du DIF et la péréquation) et celle des demandeurs d'emploi (Préparation opérationnelle à l'emploi et portabilité du DIF). Les conseils régionaux financent des dispositifs en direction des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emplois et, en concertation avec l'État et les partenaires sociaux, élaborent le plan régional de développement de la formation professionnelle. De plus, l'État et les régions interviennent dans le cadre de contrats de plan État-régions septennaux en fonction d'objectifs prioritaires établis en commun et cofinancés.

L'État finance des actions de formation en direction des demandeurs d'emploi et de publics spécifiques (handicapés, immigrés, détenus, etc.). L'Union européenne accorde aussi des subventions.

Les différents types de formation

Formation continue diplômante : les formations diplômantes sont sanctionnées par un diplôme d'État. Les diplômes sont classés par niveaux I, II, III, IV, V et V bis selon le nombre d'années d'études suivies.

Formation continue certifiante : les formations certifiantes débouchent sur un certificat de qualification figurant sur des listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Elles sont reconnues par les branches professionnelles.

Formation continue qualifiante : les formations qualifiantes ont une visée professionnelle plus immédiate. Elles attestent en effet d'une qualification professionnelle acquise, bien qu'elles ne débouchent pas sur un titre. Elles peuvent être reconnues dans une convention collective.

Sources, champ et définitions

Les données de cette Note proviennent de l'exploitation de l'enquête n° 6 auprès des établissements supérieurs publics sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et qui font de la formation continue.

Dans la présente étude, ces établissements ont été classés en trois types :

- le type des « universités » regroupe les 77 universités de métropole ainsi que leurs différentes composantes dont les instituts universitaires de technologie (IUT), les deux universités d'outre-mer (Antilles-Guyane et La Réunion), les deux universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, les deux centres interuniversitaires de formation continue (CUEFA de Grenoble et CUCES de Nancy), les trois instituts nationaux polytechniques (INP) et les trois universités de technologie (UT) de Belfort, Compiègne et Troyes, qui étaient incluses, dans le cadre de cette enquête, jusqu'en 2005 dans le type « écoles », ainsi que Paris-Dauphine, ex-université Paris IX-Dauphine jusqu'en 2004. À partir de 2009, l'université de Nantes ne prend plus en compte dans ses statistiques les publics inscrits aux conférences de l'université inter-âges, soit un « trou » de 15 000 stagiaires. Par ailleurs, en 2008,

une erreur de saisie de cette université avait compté 17 000 stagiaires de trop sous statut de particuliers inscrits à leur initiative. En 2008, on dénombrait 449 000 stagiaires, mais leur comptage ayant changé pour cette université, on a estimé le nombre de stagiaires à « champ constant » à 434 000. À champ constant, le nombre d'inscrits présente ainsi une hausse de 3 % entre 2008 et 2009 ;

- deuxièmement, le type des « écoles et grands établissements » regroupe les grands établissements (INALCO, IEP Paris, l'ENSAM et ses centres régionaux, l'École normale supérieure de Cachan et les ENS de province, l'École pratique des hautes études, l'École centrale de Paris et les Écoles centrales de Marseille, Lille, Lyon et Nantes, l'ENSAIT de Lille et les ENI de Brest, Metz, Saint-Étienne et Tarbes, l'ENSCI de Limoges, l'ENSEA de Cergy, l'ENSMM de Besançon, les ENSI de Bourges et Caen, les INSA de Lyon, Rouen, Strasbourg et Toulouse, l'IFMA de Clermont-Ferrand, SUPMECA à Saint-Ouen, l'ENSSIB, l'ENS Louis-Lumière, l'ENS Arts du Théâtre de Lyon ;

- pour finir, le type « CNAM », avec le grand établissement et ses centres régionaux regroupés en association (ARCNAM) constitue la troisième catégorie d'établissements dispensateurs de formation continue.